

De la Sélune à la Baie

Bulletin d'information du bassin versant de la Sélune

N°11

Édit'eau

Presque un an déjà depuis la prise de position de l'Etat sur le devenir des barrages. Au delà des mésententes locales, l'Etat prend à coeur son rôle de coordinateur et concerte l'ensemble des acteurs pour le devenir de la vallée de la Sélune afin d'en faire un projet exemplaire pour 2013.

Maintenant que la Commission Locale de l'Eau (CLE) reprend du service après de multiples redéfinitions, j'aimerais que nous aussi au coeur de cette instance, nous initiions un travail de réflexion notamment dans le contexte de la révision du SAGE. 2013 sera également une année charnière pour notre bassin versant car il devra avoir pris en compte les modifications nécessaires pour être notamment en accord avec la loi sur l'eau et le SDAGE Seine Normandie.

Je remercie d'ailleurs les membres de la CLE qui m'ont renouvelé leur confiance en me reconduisant dans la fonction de président.

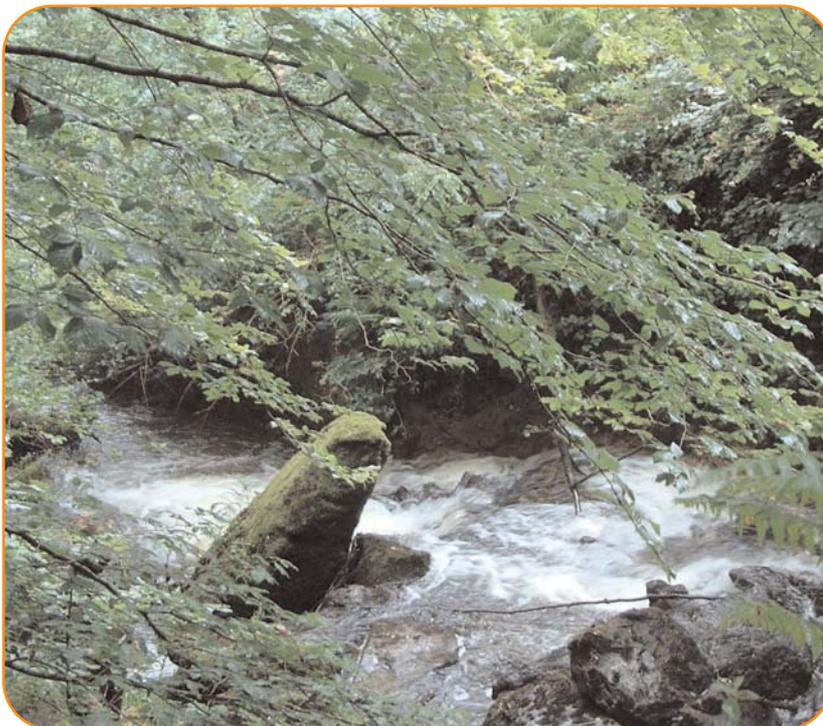
Nous sommes dans la 3ème année de mise en oeuvre du Contrat Global pour l'Eau et les

actions sont maintenant presque toutes engagées, bien sûr à des degrés variables. Le Contrat territorial Sélune amont est arrivé à son terme mais la cellule d'animation prend le relais. Le travail de terrain est toujours tourné en priorité sur les inventaires et la préservation des zones humides et du bocage. Cet hiver, les premiers projets de reconstitution bocagère avec des exploitants volontaires des communes inventoriées devraient voir le jour sur le canton de Landivy et d'Isigny-le-Buat.

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune est enfin opérationnel. La cellule d'animation sera transférée sur cette nouvelle structure l'année prochaine. Ce syndicat n'aura pas plus de compétence que l'association mais sera plus légitime pour gérer des fonds publics sur le territoire du bassin de la Sélune.

La nouvelle année sera également l'occasion de vous rencontrer lors de la Journée Local de l'Eau que nous organiserons. Ce sera comme à l'habitude un temps d'échange et d'information.

*Michel THOURY
Président de la C.L.E.*



SOMMAIRE

Édit'eau	p.1
Zoom sur...	p.2
La création du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune	
Reportage	p.3
Des actions agricoles pour le bassin d'alimentation du Pont Juhel	
Le point sur...	p.4
L'avancement du Contrat Global pour l'eau de la Sélune	
Nouvelles...	p.5
Les prémices d'un nouvel indicateur de bon état des rivières	
Actualités...	p.6
Le Contrat Territorial Sélune amont passe la main au Contrat Global	
Etudes en cours	p.7
Un plan de mise en valeur de la vallée de la Sélune	
Le point sur...	p.8
La qualité d'eau en rivière	
Gros plan sur...	p.9
La continuité écologique élément de réponse pour les anguilles	
La Sélune côté nature	p.10
Une forêt légendaire nichée au coeur de la Sélune aval	
Les gouttes d'infos...	p.11
<ul style="list-style-type: none"> ● Retour sur la journée d'information ● Jardinier : ouvrez l'oeil ! ● Exposition sur la biodiversité 	
En savoir plus sur...	p.12
La vie de la CLE	

La création du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune (SMBS)

En gestation de puis quelques années, le syndicat mixte du bassin de la Sélune est né le 12 mai 2010. Il prend le relais de l'association du Bassin de la Sélune de l'Amont à l'Aval pour assurer la gestion coordonnée sur le bassin de la Sélune. Retour sur qui fait quoi...

> Le SAGE

L'objectif d'un SAGE est de planifier la gestion de l'eau afin de satisfaire les usages tout en préservant les milieux. Le SAGE de la Sélune, validé le 20 décembre 2007, résulte d'un compromis assuré par la participation des différents acteurs de l'eau : élus, agriculteurs, Etat, association de protection de la nature..



> La commission Locale de l'Eau, parlement de l'eau du bassin

C'est l'instance de concertation. Elle est composée de 57 membres, dont 31 représentants des collectivités, 15 représentants des usagers et 11 représentants de l'Etat (voir détail en dernière page). L'ensemble du territoire et des usagers, de l'amont à l'aval, est représenté. Elle a pour mission de définir la politique de l'eau du bassin de la Sélune. Elle fonctionne sur la base d'une information et d'une concertation permanente de ses membres et définit collectivement des objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource sur le bassin versant.

Concrètement, elle :

- Elabore le SAGE
- Révise le SAGE (conformité Loi Eau et SDAGE)
- Suit la mise en œuvre du SAGE
- Donne un avis sur les dossiers soumis à autorisation et Installations classées
- Assure la cohérence avec les SAGE voisins.

Cependant, la CLE, créée avec les SAGES par la loi sur l'eau de 1992, n'a pas d'existence juridique. Elle a besoin d'une structure porteuse pour engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ses missions.

> L'association BS2A, structure porteuse de l'élaboration du SAGE

BS2A (Bassin de la Sélune de l'Amont à l'Aval), financée par les collectivités

productrices d'eau potable, a assuré le secrétariat de la CLE pendant l'élaboration du SAGE depuis 1999. Elle a porté l'animation et mené les études nécessaires, avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et des conseils régionaux et généraux.

Afin de donner plus de poids aux SAGES, le législateur a considéré qu'il devait être porté par des structures plus solides, ancrées localement. La loi sur l'Eau de 2006 précise donc que la CLE confie son secrétariat à une collectivité locale ou un groupement.

Dès la fin de l'élaboration du SAGE Sélune, la réflexion sur la structure en charge de sa mise en œuvre a été lancée : Quelle forme juridique, quel financement?

> Le syndicat mixte du bassin de la Sélune, bras armé de la CLE

Le choix s'est porté sur un syndicat mixte, composé des mêmes membres que BS2A. C'est ainsi qu'est né le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune (SMBS).

Comme BS2A dont il reprend l'activité, les biens et les salariés, Il est composé de 9 membres, collectivités productrices d'eau potable ayant leur ressource sur le bassin de la Sélune, représentées par un titulaire et un suppléant.

Un président (Michel Thoury, SMAEP Baie Bocage) et 2 vice-présidents (Joseph Boivent, SIVOM de Louvigné,

et Jacky Bouvet, SIAEP de la région de Saint Hilaire) ont été élus lors de l'assemblée générale du 24 juin 2010.



Le syndicat a pour missions de mettre en œuvre les décisions prises par la CLE. En particulier, il :

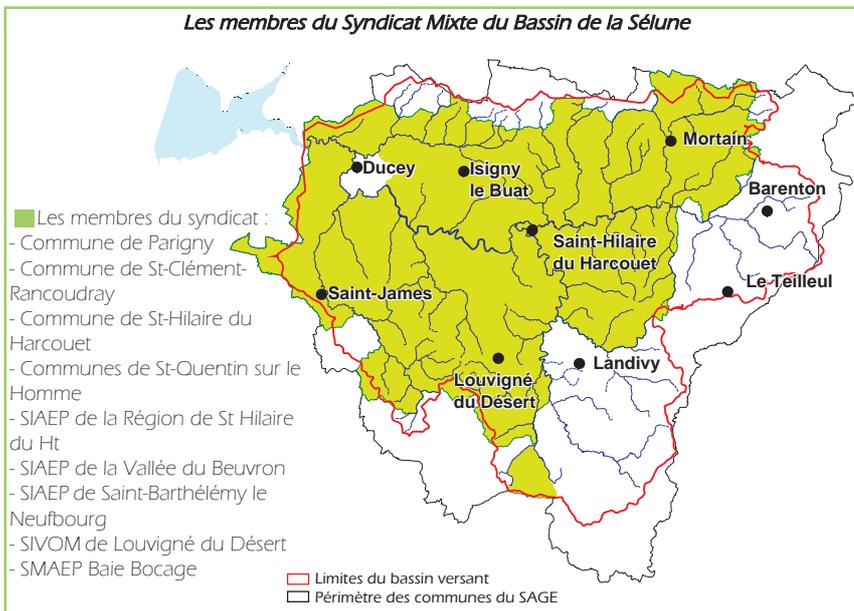
- Assure le secrétariat de la CLE
- Assure la cohérence des actions sur le bassin versant
- Assiste et conseille les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du SAGE dans le cadre des contrats (AEP, Assainissement, milieux,...)
- Réalise les inventaires des zones humides et du bocage
- Mène des études de portée générale ou ponctuelle
- Assure la communication du bassin versant.

> L'eau paie l'eau

En dehors des subventions, l'autofinancement de la structure est assuré par une participation financière de ses membres. Elle est proportionnelle à la quantité d'eau prélevée sur le bassin.

Le syndicat intervient sur l'ensemble du bassin versant, même si pour l'instant, ses membres ne le couvre pas entièrement. Nul doute que les discussions à venir permettront de rallier les dernières collectivités.

Les membres du Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune



Des actions agricoles pour le bassin d'alimentation du Pont Juhel

La prise d'eau du Pont Juhel a été désignée par l'Etat comme captage prioritaire vis à vis des nitrates. Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Louvigné du Désert se mobilise activement dans la reconquête de la qualité de l'eau brute. Il ne s'agit pas, pour le bassin, d'avancer tête baissée mais de manière concertée.

> Pont Juhel, captage "Grenelle"

L'Europe, via la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe : le bon état écologique (chimique et biologique) des ressources en eau d'ici 2015, avec dérogation jusqu'en 2021 et 2027 pour les masses d'eau les plus dégradées. Afin de respecter ces objectifs, la France a désigné 500 captages dits "prioritaires Grenelle".

La prise d'eau du Pont Juhel à Landivy en fait partie en raison des concentrations élevées en nitrates (42 mg/L en moyenne, avec des pics proches de la norme des 50 mg/L) malgré les efforts déjà fournis par l'intermédiaires du plan de gestion en place.

Cette désignation implique au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Louvigné du Désert (SIVOM) de se donner les moyens pour une reconquête rapide de la qualité de l'eau brute.

> Des objectifs à atteindre clairs

Les enjeux sont importants :

- aucun dépassement de la norme eau potable sur le paramètre nitrates (fixée à 50 mg/l) pour une concentration moyenne de 35 mg/l

- aucun dépassement de la norme eau potable phosphore total (0,2 µg/l) pour une concentration moyenne de 0,05 µg/l

- 1% de dépassements de la norme eau potable par pesticide (0,1 µg/l), en sachant que l'eau brute est traitée dans l'usine du Pont Juhel pour éliminer les pesticides et respecter cette norme.

Pour mieux connaître le bassin d'alimentation de la prise d'eau (170 km²), le SIVOM devra réaliser un diagnostic territorial des pressions agricoles. Il déterminera les pratiques à risque et les zones les plus contributrices en matière de pollutions. Ceci servira de base de travail à l'émergence d'un programme d'actions de trois ans en concertation avec le monde agricole.

L'objectif global étant d'accompagner les exploitants aux changements de pratiques, d'évolutions de leurs itinéraires techniques voire des systèmes de production, en trouvant le juste équilibre entre les enjeux environnementaux et les marges de manœuvre possibles des exploitations agricoles.

> Une animation essentielle

Pour atteindre ces objectifs, le SIVOM a recruté en janvier 2010 une animatrice



ce agricole, **Elodie TRONÉL.**

Elle a en charge sur le bassin de l'Airon de :

- travailler en concertation avec les professionnels agricoles pour définir un programme d'actions,

- promouvoir des techniques alternatives plus respectueuses de l'environnement et compatibles avec des systèmes d'exploitation économiquement viables,

- sensibiliser et mobiliser les agriculteurs à des engagements individuels type Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET),

- travailler en concertation avec les autres animateurs du territoire (bocage et rivières) et leur collectivités pour reconquérir la qualité de l'eau.

> Déjà quelques actions agricoles

C'est en 2009 que les premières actions agricoles ont été lancées. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs volontaires pour qu'ils puissent optimiser leur fertilisation azotée. Une démonstration d'épandage de fumier et des mesures de reliquats azotés (sortie hiver et post-absorption) leurs sont alors proposées.

Les reliquats fournissent aux exploitants une image fiable des quantités d'azote dans le sol qui sont disponibles pour les plantes à un moment donné. Outils précieux, ils permettent de raisonner les apports (la juste dose au bon moment en fonction de la culture), maximiser les coûts à la parcelle et limiter les pertes d'azote excédentaire par lessivage.



En 2010, les actions sont renforcées. En plus de celles liées à la fertilisation, des démonstrations de désherbage mécanique (houe rotative et bineuse) sensibilisent les agriculteurs à la nécessaire diminution de l'usage d'herbicides.

Elles montrent également l'intérêt de ces pratiques alternatives dans la dimi-

nution des risques de transfert des phytosanitaires et du lessivage de nitrates par le travail de la surface du sol.



Enfin, en réponse aux nombreuses appréhensions réglementaires liées aux couverts hivernaux, une plate forme "couverts végétaux" a été mise en place.

Elle permettra de montrer qu'ils ont un intérêt agronomique (meilleure texture du sol), environnemental et économique (diminution de la fertilisation et production de fourrage).

> Une mobilisation locale agricole

Cette année, la Commission Professionnelle Agricole (CPA) du bassin versant de l'Airon a vu le jour. Il s'agit d'un groupe d'agriculteurs volontaires qui représente l'ensemble des exploitants du bassin. En concertation avec l'animatrice, la CPA travaille sur les préoccupations, besoins et attentes des agriculteurs.

Ensemble, ils devront faire émerger des propositions d'actions efficaces et les plus acceptables possibles par les exploitants (par exemple : des MAET adaptées pour accompagner techniquement et financièrement les exploitations).

Il est aussi envisagé d'établir un groupe de travail avec les prescripteurs agricoles (coopératives, Contrôle Laitier, CER, Chambre d'Agriculture...) afin d'unifier et accorder les messages techniques diffusés aux agriculteurs.

La mobilisation de tous est nécessaire pour éviter que la qualité de l'eau continue à se dégrader et que les conséquences puissent être dommageables pour tous.

C'est en conjuguant modification des pratiques agricoles, lutte contre l'érosion et restauration des cours d'eau qu'on pourra y arriver!

Elodie TRONÉL du SIVOM de Louvigné du Désert au 06.34.57.43.45 ou par mail au sivom@louvignedudésert.org

L'avancement du Contrat Global pour l'Eau de la Sélune

Le SAGE à peine approuvé, un programme de mise en oeuvre a été élaboré suite à l'appel à projet lancé auprès des collectivités du bassin versant.

> En bref : le Contrat de la Sélune

Le Contrat, élaboré pour la mise en oeuvre des préconisations du SAGE Sélune, a été approuvé et signé en 2008, par 31 signataires dont 15 maîtres d'ouvrage du bassin versant près à se mobiliser pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



Ce sont près de 125 actions qui ont été inscrites au programme quinquennal afin de bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau, des Conseils Régionaux (Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire) et des Conseils Généraux (Manche, Ille et Vilaine et Mayenne) pour un montant d'environ 25 millions d'euros.

Aujourd'hui, nous ne sommes qu'aux balbutiements de sa mise en oeuvre avec un taux d'engagement global de 37%.

> Un engagement pas totalement complet

Le programme avance à des vitesses différentes selon les volets, qui correspondent aux principaux objectifs du SAGE.

- **Réduire les apports polluants:** 22 actions sur 26 ont été lancées concernant la création ou réhabilitation de sta-

tion d'épuration ou de réseau d'assainissement.

- Aménager l'espace et préserver la faune et la flore des milieux aquatiques:

La lutte contre l'érosion et le ruissellement et la préservation des zones humides sont essentielles. Les inventaires des zones humides et du bocage sont en cours ou terminés sur 20 communes. Ils restent, en priorité, à réaliser sur les 28 communes dont le document d'urbanisme qui seront être révisés ou élaborés.

Les programmes de restauration des cours d'eau couvrent désormais l'ensemble du bassin versant de la Sélune. Ils sont animés par les techniciens embauchés par les collectivités.

La replantation de haies bocagères sur talus commence aussi notamment sur les communautés de communes de Louvigné du Désert et Saint James.

L'étude hydromorphologie lancée sur l'amont de la Sélune montre que les petits ruisseaux sont bien plus dégradés qu'on ne le pensait.

- **Assurer l'alimentation en eau potable des populations :** via la mise en place des périmètres de captage, l'amélioration des filières de traitement et l'accompagnement par des actions agricoles sur les bassins d'alimentation de captage notamment par le recrutement d'une technicienne sur l'Airon.

- **Améliorer les connaissances** par le suivi du réseau national de bassin et un suivi qualité de l'Airon pour évaluer l'évolution de la qualité de l'eau. C'est une action n'a pas encore été lancées mais le sera en 2010.

- **Animation** la cellule d'animation mobilise les acteurs locaux et réalise le suivi des projets. Elle élabore en interne les inventaires des zones humides et du bocage, assiste la CLE et assure la communication sur le bassin versant.

> Que peut-on en penser?

Il faut remarquer les nombreux efforts et les démarches le plus souvent volontaires. "Bravo à vous tous !" Mais il ne reste que 3 ans pour montrer que l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin de la Sélune souhaitent retrouver une bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Et 3 ans c'est très court pour initier les actions qui ne sont pas encore engagées (lutte contre les espèces envahissantes, réduction des pollutions, phytosanitaires des collectivités ou continuité écologique...).

Lorsqu'il s'agit de lancer des nouvelles actions, l'animation est essentielle cependant, le Contrat Global reprenant en charge le territoire de la Sélune amont, il manque aujourd'hui un animateur pour que la cellule soit opérationnelle.

L'embauche d'un technicien zones

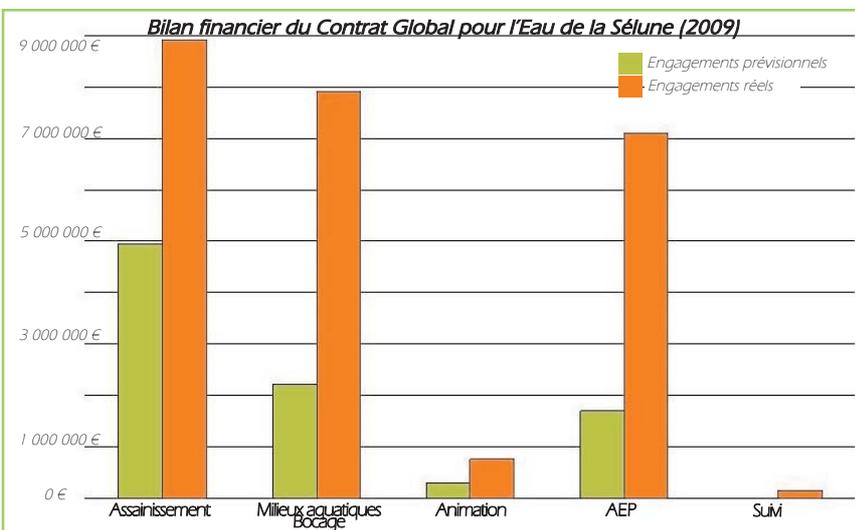


humides pour consolider les missions déjà en place serait nécessaire et permettrait de dégager du temps d'animation afin d'initier les actions non encore engagées du programme.

Le soutien des financeurs est assuré au taux du contrat jusqu'en 2012. Nul ne peut garantir que ce qui est subventionné aujourd'hui, le sera après 2012.



Aussi faut-il, dès à présent, engager le plus rapidement possible les actions restantes pour bénéficier des taux de subventions assurés par le contrat.



Les prémices d'un nouvel indicateur de bon état des rivières

La vitesse de décomposition des feuilles mortes dans les cours d'eau serait révélatrice du fonctionnement écologique des ruisseaux de tête de bassin versant et de leur bon état. Les chercheurs de l'INRA mènent une nouvelle étude sur les affluents de l'Oir pour démystifier la question.

> Les collectivités et les milieux aquatiques

Les cours d'eau sont soumis à des perturbations liées à la présence du bétail. Soit de manière directe avec le pâturage ou le piétinement des berges ou indirecte avec les cultures nécessaires à cet élevage.



Afin de limiter ces dommages, des programmes de restauration ont été mis en place (berges clôturées et création d'abreuvoirs artificiels...) par les collectivités. Ils ont également permis la colonisation naturelle des berges par des espèces ligneuses (buissons, arbustes, arbres).

Aujourd'hui, pour évaluer les actions menées sur les rivières, les collectivités peuvent réaliser des pêches électriques ou des Indices Biologiques Globaux Normalisés (IBGN). Cependant, ces méthodes permettent d'estimer la vie dans le cours d'eau mais pas son fonctionnement, ni sa bonne santé.

> Les petits cours d'eau : milieu sensible

Le réseau hydrographique est formé d'un maillage de cours d'eau de dimension croissante de l'amont vers l'aval. Les petits cours d'eau constituent 70% du linéaire cumulé dans un bassin versant.

La végétation de berge, plus ou moins abondante, produit des feuilles qui en tombant dans les ruisseaux, augmente la quantité de matière organique disponible. Les petits cours d'eau sont dépendant de ce phénomène car pas assez mature pour fournir leur propre matière organique.

Cette litière influence la vie dans le cours d'eau. En effet, elle permet d'augmenter la quantité d'organismes aquatiques présents dans les petits cours d'eau en leur fournissant de la nourriture et une diversité d'habitats.

Ces organismes (champignons, bactéries, petits crustacés, larves d'insectes, mollusques...) serviront à leur tour de

nourriture à des invertébrés plus gros ou aux poissons.

> Le petit chevelu comme milieu d'expérimentation

Une étude est menée par l'INRA depuis cette année sur quatre affluents de l'Oir, les ruisseaux de la Vallée-Aux-Berges, des Violettes, du Moulinet et de la Roche.

L'objectif est de caractériser les vitesses de décomposition des litières après la mise en place des travaux de restauration. La pertinence des résultats permettra de dire si oui ou non la décomposition peut être un indicateur utilisable pour apprécier le bon état écologique des ruisseaux.

Si c'est le cas, il facilitera la compréhension de l'évolution des rivières en terme de récupération et de dynamisme biologique une fois les travaux réalisés.

> La dégradation des feuilles, une affaire de champignons?

La décomposition des litières s'effectue en plusieurs étapes :

- Tout d'abord, le lessivage des feuilles dans les premières heures d'immersion dans l'eau. Cette phase peut conduire jusqu'à 25% de perte de la masse des feuilles selon les caractéristiques physico-chimiques de l'eau.

- La seconde étape consiste en un découpage des feuilles en morceaux, plus ou moins petits. Cette fragmentation est liée au courant et à l'effet des sédiments en mouvement.

- Ensuite, ce sont les consommateurs primaires (invertébrés déchetiqueurs) et microorganismes (bactéries, champignons, protozoaires) qui interviennent pour transformer une partie des feuilles en matières solubles (sels minéraux) ou en matière particulaire fine.

Les champignons (ou masse fongique) représentent plus de 95% de la biomasse en microorganismes et contri-

buent au quart, voir à la moitié de la décomposition des litières.

> Comment est menée l'étude?

La méthode employée consiste à immerger des sacs de litières dans le lit des ruisseaux. Il s'agit de poches de 20cmX15cm contenant chacune 3g de feuilles d'aulne, espèce très répandue sur les berges des ruisseaux étudiés.

Leur maille de 0,5cm facilite l'accès des invertébrés à la litière. L'exposition de ces pochettes dans les ruisseaux varie de 1 à 5 semaines.

Sur le terrain, en parallèle, des mesu-



res de PH, de température et des prélèvements d'eau sont effectués. Ils serviront à quantifier la turbidité de l'eau ainsi que les concentrations en nitrates et phosphates.

La perte de poids des feuilles informe de la vitesse à laquelle elles se dégradent dans les ruisseaux. Des analyses sont également réalisées afin d'évaluer la masse fongique présente sur les feuilles. Enfin, l'inventaire des invertébrés présents dans les pochettes permet de rendre compte de la diversité faunistique présente au sein de ces écosystèmes.

> Une cohérence entre les études de l'INRA

Cette étude fait le lien avec celles déjà réalisées sur les populations de salmonidés. En effet, les communautés d'invertébrés vivant sur le fond des cours d'eau sont une ressource alimentaire très importante pour ces poissons. Il est alors primordial d'étudier les chaînes alimentaires, à toutes les échelles, afin de permettre une meilleure préservation de ces écosystèmes.

Il faut encore accumuler des données avant de pouvoir en tirer des conclusions.

Guillaume FORGET de l'INRA de Rennes par mail au Guillaume.Forget@rennes.inra.fr

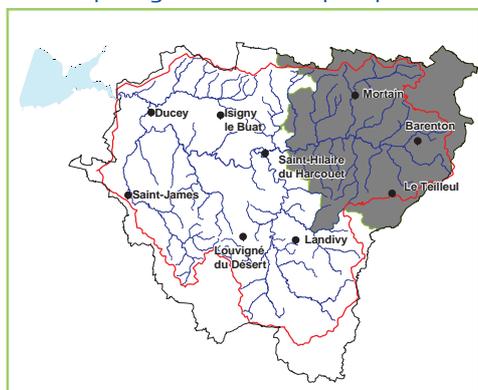


Le Contrat Territorial Sélune amont passe la main au Contrat Global

Le Contrat Sélune amont est arrivé à échéance le 1er mars dernier. Signé entre les financeurs (AESN, CG50), la Chambre d'Agriculture de la Manche, la CLE du SAGE de la Sélune, le SIAEP de la Région de St-Hilaire-du-Harcouët, les Communautés de communes de Mortain, la Sélune, le Tertre et St-Hilaire-du-Harcouët, et le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, après 5 ans d'existence, c'est l'heure du bilan !

> Les balbutiements de la mise en oeuvre du SAGE Sélune

Etabli sur les 27 communes situées en amont de la prise d'eau de Milly, ce contrat quinquennal s'est basé sur l'engagement collectif et volontaire des acteurs locaux afin de réduire et maîtriser les pollutions de la ressource en eau et protéger les milieux aquatiques.



Cet outil opérationnel précurseur sur le bassin de la Sélune, a permis d'anticiper l'application locale des orientations du SAGE de la Sélune encore en élaboration à l'époque.

> Un bilan technique et financier très honorable

En tout, ce sont près de 91 % des actions inscrites qui ont été engagées soit 20 actions prioritaires achevées sur les 22 programmées. 8 sont encore en cours de réalisation et 13 autres actions majeures, non programmées initialement, ont également été engagées. Près de 3 125 000 € de travaux ont été nécessaires soit un engagement financier de 87% par rapport au prévisionnel.

Concrètement, le contrat a permis sur la Sélune amont :

- Pour l'AEP : mise en place des périmètres de protection, acquisition foncière, nouveau forage, projet bocager.

- Pour l'assainissement : construction ou réhabilitation de stations et/ou de réseau, étude diagnostic/faisabilité, prise de compétences du SPANC.

- Pour les milieux aquatiques : création d'un poste de technicien rivière mutualisé, élaboration et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau, arasement de seuils, étude hydromorphologique.

- Pour l'agriculture : accompagnement technique au raisonnement de la fertilisation, étude pour limiter l'érosion et le ruissellement.

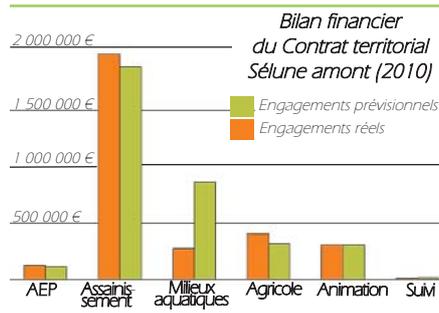
- Pour le suivi de la qualité physico-chimique et biologique : analyse d'eau du ruisseau du Moulin de Pontorsier et captages des Monts, campagnes de pêche électrique annuelles, évaluation du colmatage des cours d'eau.

> Et après le contrat territorial?

En 2008, le contrat global pour l'eau est signé par tous les maîtres d'ouvrage du bassin versant de la Sélune. Toutes les actions inscrites auparavant dans le contrat territorial qui n'auraient pas pu être finalisées ou lancées ont été intégrées au programme d'actions quinquennal pour la Sélune. Les financements sont assurés jusqu'en 2012 dans la limite du 9ème programme de l'Agence de l'Eau. Un temps d'adaptation sera nécessaire pour les acteurs locaux comme pour la cellule d'animation mais l'objectif reste le même : améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau.



Face à l'augmentation croissante des nitrates dans les eaux brutes destinées à la consommation (1983 : 32 mg/l jusqu'au pic de 1999 à 62 mg/l), le SIAEP de la Région de St-Hilaire-du-Harcouët s'engage, dès 1992, dans la reconquête et la protection de la ressource en eau. Il met alors en place les périmètres de protection, réalise des acquisitions foncières, signe des prêts à usage avec les exploitants agricoles et met en oeuvre des travaux de boisement et de reconstitution de haies sur talus. Après 10 ans de mobilisation, les bilans sont très positifs. On constate aujourd'hui, une baisse globale de 25 mg/l des nitrates. Il n'est donc jamais trop tard pour travailler ensemble à l'amélioration de la qualité de l'eau au prix de même de nombreux efforts.



L'animation locale, fer de lance de la mise en oeuvre des projets

Franck AUDOUARD a eu en charge l'animation des deux contrats sur la Sélune amont de 2000 à 2010.

<< Lors de l'élaboration d'un programme d'actions, le temps d'animation est presque toujours sous estimé. En effet, on oublie souvent que le temps passé à la mobilisation des maîtres d'ouvrage implique une animation sur le long terme pour pouvoir lancer une concertation efficace et une adhésion aux actions, notamment si elles concernent les changements de pratiques. Il ne faut pas non plus ignorer l'animation des actions dites " ponctuelles " liée au volet assainissement et eau potable par exemple qui reviennent très régulièrement. Cette mis-

sion, totalement chronophage, n'est pas toujours justifiable car trop morcelée mais il s'avère qu'elle est plus que nécessaire... indispensable! Parfois apparentée à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'animateur est au coeur du contrat et surtout sert de référent aux acteurs locaux qui le sollicitent très souvent pour des interrogations.

Malgré cela, certaines actions prennent du retard. En fait, il est la plupart du temps dû aux aléas inattendus du terrain et au contexte de l'actualité (élections, politique agricole européenne...) qui limitent la marge de manoeuvre de l'animateur avec les acteurs locaux. C'est pourquoi, certaines actions initiées dans le contrat territorial méritent d'être reprises dans les perspectives de l'après contrat et doivent encore bénéficier d'une animation locale.>>

Un plan de mise en valeur de la vallée de la Sélune

A l'occasion du lancement du plan d'action national pour la restauration des cours d'eau, Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, a annoncé que la concession du barrage de Vezins, arrivée à échéance fin 2007, ne serait pas renouvelée. Elle a demandé au Préfet de la Manche d'engager les opérations d'effacement des deux barrages, en partenariat avec les acteurs locaux.

> Une gouvernance à 3 niveaux

C'est l'Etat qui a décidé du non-renouvellement de la concession qui est maintenant responsable du projet. Le Préfet de la Manche est missionné par le Ministère pour faire de l'effacement des barrages et de la reconversion de la vallée une opération exemplaire. Le projet doit viser l'excellence environnementale tout en intégrant les facteurs de développement locaux. Pour cela, une gouvernance à 3 niveaux a été organisée, permettant d'associer les acteurs locaux.

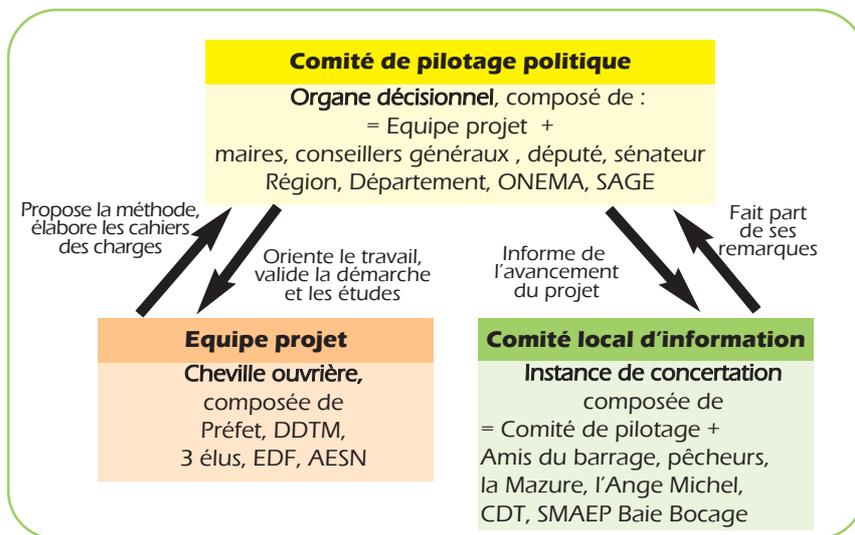
> Des études à mener

- Pour les sédiments

L'étude d'impact d'EDF indiquait en 2003 que les retenues contenaient 1.7 millions de m3 de sédiments, dont une partie remobilisables et potentiellement contaminés par des métaux lourds. Une étude plus précise doit être menée pour déterminer la localisation et le niveau de contamination des sédiments ainsi que les voies de transfert et de migration des polluants. On pourra alors définir les zones saines et celles où des mesures de dépollution, de gestion ou de restriction d'usage devront être prises pour garantir la santé des promeneurs et la salubrité de la baie du Mont Saint Michel.

- Pour l'eau potable

Une étude est en cours pour définir les travaux à envisager à la station de production d'eau potable de la Gauberdrière pour s'adapter aux variations naturelles de la qualité de l'eau et du débit de la Sélune.



- Pour les inondations

Le rôle actuel des barrages vis à vis des crues de plus de 100 m3 à Ducey sera étudié. L'analyse portera sur les données de débit existantes en amont et des débits restitués par EDF en aval des ouvrages.

- Pour le schéma de développement durable

L'enjeu de la reconversion de la vallée est triple :

- Créer une dynamique d'emploi
- Réhabiliter le site des deux barrages
- Dégager un concept susceptible de devenir un nouveau support identitaire et une nouvelle référence affective pour l'ensemble de la vallée.

Aussi une étude socio-économique est lancée pour élaborer un schéma de développement durable de la vallée.

Elle s'organise en 3 phases :

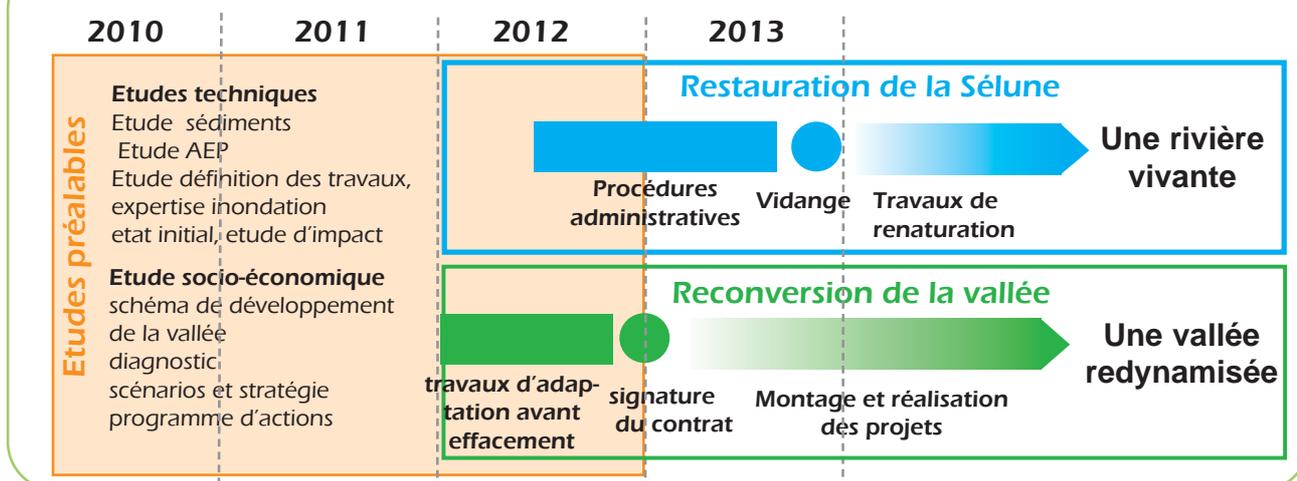
- un diagnostic de l'impact de l'effacement des barrages et le potentiel des activités existantes
- des scénarios de développement aboutissant au choix d'une stratégie
- un programme d'actions opérationnel pour maintenir et créer les activités économiques (durant la phase de démantèlement et après renaissance de la vallée).

Il sera défini sous la forme d'un contrat pluriannuel entre l'Etat, les financeurs et les maîtres d'ouvrage.

> Un calendrier à tenir

L'objectif assigné au Préfet par le Ministère est de démanteler les ouvrages en 2013. Le calendrier retenu pour les différentes étapes tient compte de cette échéance.

Plan de mise en valeur de la vallée de la Sélune



La qualité d'eau en rivière

La qualité de l'eau en rivière est mesurée en 10 points sur l'ensemble du bassin versant. Ce suivi est assuré par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et permet de caractériser l'état des masses d'eau. Pour certains paramètres, le SAGE Sélune a fixé des objectifs chiffrés : sur la Sélune amont et la Sélune aval, l'Airon, le Beuvron et l'Oir.

> la qualité de l'eau n'a pas la moyenne...

Pour indiquer la qualité de l'eau d'une année donnée, on ne fait pas la moyenne des résultats, car ce n'est pas la qualité moyenne qui pénalise la vie aquatique et les usages, mais la qualité la plus mauvaise. On évalue donc la qualité par le "percentile 90". Il représente les conditions défavorables, en évitant de prendre en compte les situations exceptionnelles. On montre la moins bonne qualité constatée dans au moins 10% des prélèvements. C'est la règle dite des 90%.

Pour un suivi physico-chimique men-

suel (12 mesures par an), on commence par classer les valeurs de la meilleure à la plus mauvaise. Ensuite, on retire les 10% de mesures les plus mauvaises (ici, on retire donc une seule mesure car $10\% \times 12 = 1,2$ arrondi à 1). Enfin, on retient la plus mauvaise des mesures restantes, soit le 11ème résultat du classement initial.

Pour les phytosanitaires, on a moins de 10 mesures par an : c'est donc le résultat le plus mauvais qui est retenu.

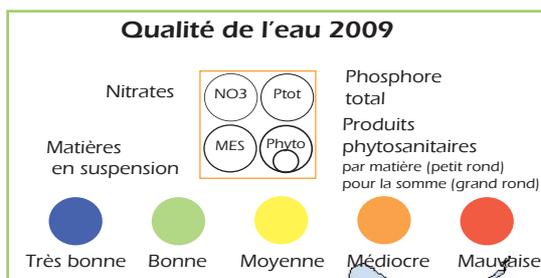
Il n'y a pas eu de résultats au premier semestre 2008 et donc pas assez de mesures pour pouvoir en faire des statistiques.

Des résultats hétérogènes...

Les résultats sont très variables d'une année sur l'autre et dépendent de la pluviométrie... Pas facile à interpréter!

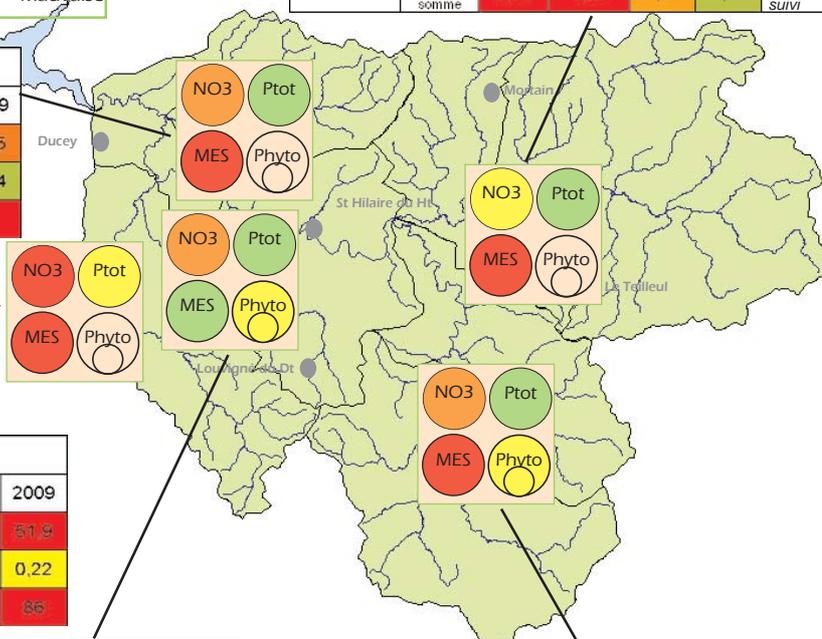
Malgré tout, on observe :

- une stabilisation des teneurs en nitrates mais à des niveaux supérieurs aux objectifs
- une diminution sensible des teneurs en phosphore conformes à l'objectif
- une augmentation continue des teneurs en matières en suspension.
- une grande fluctuation des teneurs en produits phytosanitaires qui restent globalement au dessus des objectifs.



	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009
NO3 (mg/l)	25	27,4	31,9	34,5	35,9	22,9
P tot (mg/l)	0,2	0,25	0,13	0,12	0,08	0,13
MES (mg/l)	25	43	40	42	51	55
Phyto (µg/l)	0,1 par matière	3,26	1,18	0,54	0,16	
	0,5 somme	5,93	1,23	1,97	0,42	Pas de suivi

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009
NO3 (mg/l)	25	45,6	33,8	42,8	44,3	40,5
P tot (mg/l)	0,2	0,22	0,07	0,9	0,1	0,14
MES (mg/l)	25	83	60	81	69	81



	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009
NO3 (mg/l)	40	61,3	55,4	55,9	55,9	51,9
P tot (mg/l)	0,2	0,35	0,13	0,14	0,2	0,22
MES (mg/l)	25	79	33	36	63	86

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009
NO3 (mg/l)	25	39,5	35	34,3	40,9	38,5
P tot (mg/l)	0,2	0,18	0,07	0,07	0,07	0,08
MES (mg/l)	25	18	13	11	11	20
Phyto (µg/l)	0,1 par matière	0,49	0,25	0,2	0,2	0,3
	0,5 somme	0,63	0,46	0,52	0,58	0,94

	Objectif	99-04	2005	2006	2007	2009
NO3 (mg/l)	40	51,5	46,4	46,3	48,8	43,9
P tot (mg/l)	0,2	0,37	0,13	0,1	0,08	0,17
MES (mg/l)	25	38	42	35	42	66
Phyto (µg/l)	0,1 par matière	0,47	0,31	0,34	0,21	0,17
	0,5 somme	0,47	0,54	1,29	0,48	0,8

La continuité écologique élément de réponse pour les anguilles

Entre atteindre les objectifs de la DCE sur le bon état écologique pour 2015, le Grenelle de l'Environnement et mettre en oeuvre une trame verte et bleue pour restaurer les continuités écologiques, l'Etat s'est fixé un programme ambitieux pour les milieux aquatiques et les espèces qui y vivent.

> La continuité... c'est quoi?

La continuité écologique d'un cours d'eau se définit par la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri.

Elle concerne également le bon fonctionnement du transport des sédiments et le bon fonctionnement des réservoirs biologiques. Ce sont les secteurs de cours d'eau capable de jouer le rôle de pépinière, pour réensemencer des zones appauvries du fait d'aménagements et d'usages divers.



> Le plan national pour la restauration de la continuité

Les 60 000 seuils et barrages identifiés en France constituent des obstacles sur les rivières. Ils induisent des perturbations et impactent la continuité écologique de manière plus ou moins importante selon : leur hauteur, leur emplacement et leur effet cumulé de part leur succession.

Le plan national prévoit, depuis 2009, de mieux coordonner et de créer des synergies entre les politiques portées par l'Etat et ses établissements publics, notamment les Agences de l'eau et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Il suit 5 piliers d'actions :

- le renforcement de la connaissance sur les seuils et barrages,
 - la définition de priorités d'intervention par bassin,
 - la révision des 9èmes programmes des agences de l'eau et des contrats d'objectifs, qui permet de dégager les financements nécessaires pour aménager 1200 ouvrages prioritaires d'ici 2012
 - la mise en oeuvre de la police de l'eau,
 - l'évaluation des bénéfices environnementaux des mesures mises en oeuvre.
- La restauration de la continuité écologique est un axe phare du plan de ges-

tion national pour l'anguille.

> L'anguille européenne en danger

L'espèce est issue d'une seule population dont l'unique aire de ponte se situe dans la mer des Sargasses. Sa croissance se fait dans les estuaires et sa maturation dans les rivières. Les effectifs se sont effondrés dans les années 80 et le déclin a continué jusqu'à atteindre aujourd'hui un niveau critique.

A ses 3 principaux stades de développement (civelle, anguille jaune et anguille argentée), l'espèce est confrontée à des ouvrages infranchissables, turbines, pollutions, braconnage, surpêche, destruction d'habitats ou parasites.

Face à l'urgence, l'Europe a voté, en 2007, un règlement européen instituant des mesures obligatoires de reconstitution du stock d'anguilles.

Après une démarche de concertation, le plan de gestion français, piloté par l'ONEMA, a été adopté le 15 février 2010. Ce plan de 6 ans, fixe comme objectif le retour d'au moins 40 % des anguilles argentées vers la mer des Sargasses.

Les mesures visent la régression de la population et les différentes causes de mortalité de l'espèce : pêche, ouvrages, pollutions et braconnage.

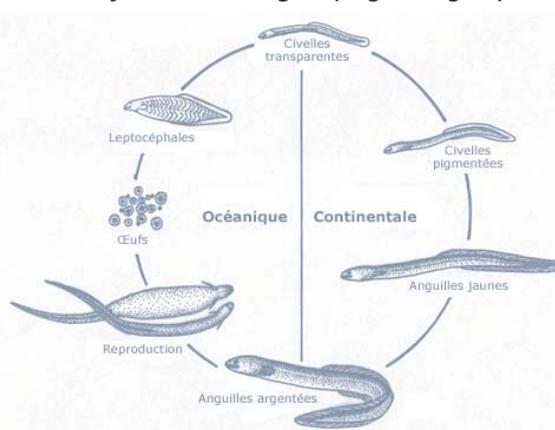
> Et en Seine Normandie

L'anguille est répendue sur le bassin Seine Normandie. L'espèce pénètre largement à l'intérieur du réseau hydrographique, mais la colonisation des cours d'eau est souvent limitée par des aménagements hydrauliques.

C'est le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) qui a décliné au niveau de l'unité de gestion de l'anguille (UGA) du bassin. Il a pris en compte les caractéristiques du territoire et les moyens humains et techniques disponibles.

Les actions s'orientent vers le repeuplement des zones favorables à l'espèce et la mise en oeuvre de mesures plus

Le cycle de vie de l'anguille (*Anguilla anguilla*)



globales sur la gestion de la pêche, le suivi de l'espèce ou la restauration de la continuité afin de répondre aux objectifs de l'Europe.

Sur la Sélune et ses affluents, des ouvrages "verrous" ont été identifiés mais aucune action n'a été programmée dans le 1^{er} plan de gestion. Ils seront prioritaires dans le cadre du second plan de gestion à partir de 2015.

> Des collectivités précurseuses

Les efforts concédés pas les collectivités du bassin de la Sélune depuis plus de 5 ans sont aujourd'hui payants car s'inscrivant totalement dans les objectifs fixés par ces différents plans.

L'implication des Fédérations des pêcheurs dans l'accompagnement technique et en matière de maîtrise



d'ouvrage sur certains aménagements montre que le milieu de la pêche lui aussi se mobilise pour pérenniser cette activité en renforçant son approche respectueuse des milieux.

L'appui des financeurs quant à l'attribution d'aides pour des programmes de restauration des cours d'eau et des projets pilotes en matière de continuité écologique montre également l'élan général pris pour la reconquête du bon état écologique.

Une forêt légendaire nichée au coeur de la Sélune aval



Situé au Sud de Ducey et longeant sur près de 1 km les bords de la Sélune, le bois d'Ardennes est le dernier massif forestier de la Manche reposant sur des alluvions.

Au coeur de la vallée de la Sélune, à proximité de la baie du Mont Saint Michel, le boisement est considéré comme la relique d'une forêt alluviale très ancienne qui, à en croire la légende, aurait été la forêt de Scissy. Il est marqué par une nappe d'eau souterraine affleurante toute l'année et des crues saisonnières. Ce massif forestier de près de 90 hectares a subi très peu de bouleversements sylvicoles au cours des siècles. Les essences qui le composent et leurs exploitations sont restées presque semblables à celles d'origine. Classé en statut de forêt de protection en 1982, en 1988 le Conseil Général de la Manche en devient propriétaire dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles. Il est actuellement géré par l'Office National de la Forêt (ONF) en partenariat avec le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SYMEL).

L'isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides*)

C'est une herbe vivace de la famille des renonculacées que l'on rencontre, jusqu'à



1200 m d'altitude. Son nom en grec "pyros" évoque le feu, en fait, elle est irritante et toxique. Elle est parfois confondu avec l'anémone sylvie ou l'anémone des bois qui généralement la côtoie. Plante que l'on trouve dans les bois frais de feuillus ou les milieux humides ombragés, sur sol à pH doux. Elle pousse sur des alluvions c'est à dire des nutri-

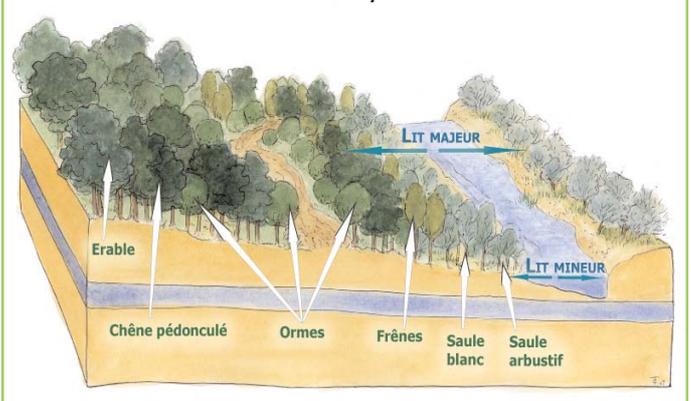
Les peuplements forestiers sont dominés par des espèces qui résistent aux sols asphyxiants temporairement engorgés d'eau. S'y développent notamment : le Chêne pédonculé (favorisé dans le cadre de la gestion sylvicole actuelle), le Frêne, le Hêtre, l'Aulne glutineux, les Saules et le Bouleau. Le bois présente également une grande diversité d'habitats forestiers disposés en mosaïque et dépendante du sol et des variations du pH, de la quantité d'éléments nutritifs disponible et des variations des niveaux d'eau. Les milieux les plus remarquables sont : la forêt alluviale à aulnes, la chênaie pédonculée sub-atlantique, la chênaie hêtraie atlantique acidiphile à houx. Ces milieux sont couramment associés à des espaces ouverts tels que la lande humide à bruyère ou les prairies humides inondables. La diversité des espèces ligneuses et des habitats que possède le bois d'Ardennes lui confère son caractère exceptionnel et écologiquement complexe. Cet îlot de biodiversité favorise l'expression d'une flore et d'une faune riches et variées. Les scientifiques ont pu répertorier 150 espèces de plantes dont certaines rares. Citons l'isopyre faux-pigamon, le Genêt des anglais, l'Alisier torminal, l'Epipactis helléboreine, l'Hottonie des marais. Le bois

d'Ardennes abrite également des populations de chauves souris (14 espèces dont le Petit Rhinolophe ou le Grand Murin), 9 espèces d'amphibiens (tritons, crapauds, gre-



nouilles), de nombreux insectes (Lucane cerf-volant), 280 espèces de papillons et d'oiseaux (Loriot d'Europe, Pic mar). C'est pour cela que doit être pérennisés et développée une gestion sylvicole tournée vers la mise en place de mesures conservatoires pour les espèces typiquement forestières à forte valeur patrimoniale (conserver les arbres à cavités, développer les micro clairières, favoriser la fauche des prairies...).

Composition de la forêt alluviale



à disparaître si les conditions ne sont plus à son goût. C'est pourquoi une attention particulière est apportée au maintien de cette population au coeur du bois d'Ardennes. Dernier refuge pour cette plante, elle y survit car l'Office National des Forêts (ONF) pratique une gestion sylvicole extensive qui permet la conservation des milieux et des espèces remarquables.

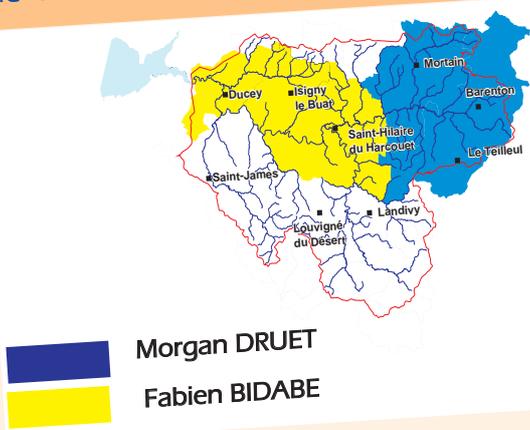


CBNB 02 31 96 77 56



Bienvenue aux nouveaux techniciens rivière!

Morgan DRUET aux communautés de communes de Mortain et de la Sélune ainsi que Fabien BIDABE aux communautés de communes de St Hilaire du Harcouët, Ducey et commune canton d'Isigny le Buat sont les nouveaux techniciens rivières. Souhaitons leur bonne chance et bon courage pour toutes les actions qu'ils auront à mettre en oeuvre sur le bassin de la Sélune!



Journée d'information

Vous étiez nombreux à vous rendre le mardi 29 juin à la Communauté de Communes de Mortain pour une après-midi consacrée à la préservation et à la recomposition du bocage.

Cette demi-journée organisée par le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune a été l'occasion de nombreux échanges très instructifs. Les différents intervenants auront démontré que d'une complémentarité entre collectivités et agriculteurs pouvait naître un aménagement durable du territoire, alliant économie agricole, qualité du cadre de vie, développement d'énergies renouvelables et respect de la ressource en eau. A nous de mettre en oeuvre cette complémentarité sur le bassin de la Sélune et de faire du bocage un élément essentiel de nos dynamiques de territoire!

Merci encore de votre venue et rendez vous l'année prochaine pour une nouvelle journée d'information!

JARDINIER, OUVREZ L'OEIL!

Un curieux véhicule va écumer les routes sur le sud du bassin versant de la Sélune. Son nom : la Caravane Main Verte.

A son bord, des animateurs qui vous expliqueront comment éco-jardiner et ainsi se passer des pesticides.

A l'initiative de ce projet, le réseau Education à l'environnement qui regroupe 17 associations et des partenaires financiers dont le SAGE de la Sélune.

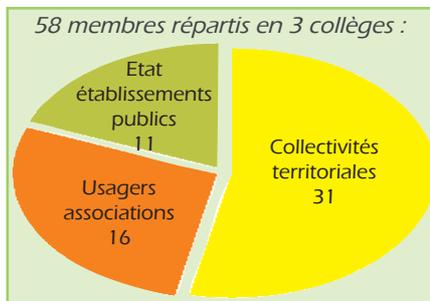
Nous vous invitons à les rejoindre dès qu'ils passeront dans votre commune!

Pour tout renseignements contacter Ludovic Juignet au Pays de Fougères 02 99 94 45 22



La vie de la CLE

Suite aux élections régionales et à la réforme des services de l'Etat, la composition de la CLE a été modifiée par arrêté préfectoral du 22 juin 2010.



Le regroupement des services de l'Etat a

réduit le nombre de ses représentants, et donc de la CLE. La part des acteurs locaux (collectivités et usagers) passe de 75 à 81%.

Révision du SAGE

Les prochains mois seront consacrés à la révision du SAGE pour que sa forme corresponde à ce qu'attend la loi sur l'eau : un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable qui comprend les règles générales, opposables à l'Etat et aux collectivités, et un règlement qui définit des règles particulières d'utilisation, opposable à tous.

Ce travail de révision sera mené à partir du travail de commissions, mises en place

selon les besoins : zones humides, agriculture, communication...

Avis de la CLE

la CLE, ou son bureau peut donner un avis sur les dossiers soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau et les installations classées. Une grille d'analyse devra être élaborée pour assurer un traitement équitable des dossiers.

Mise en oeuvre du SAGE

Chaque année, la CLE valide le tableau de bord de l'avancement de la mise en oeuvre du SAGE. En outre, elle doit valider les programmes annuels relatifs aux contrats signés avec les partenaires financiers.

Président, Michel Thoury; Vice président : Jacquy Bouvet, Joseph Boivent et Jean-Pierre Dupuis

Collège des représentants des collectivités territoriales

François DUFOUR, Conseiller Régional de Basse-Normandie
Isabelle THOMAS, Conseillère Régionale de Bretagne
Michel FERRIER, Conseiller Régional des Pays de la Loire

Jean ANDRO, **Jacky BOUVET**, **Louis DESLOGES**, **Henri-Jacques DEWITTE**, Conseillers Généraux de la Manche
Frédéric BUREAU, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
Jean-Pierre DUPUIS, Conseiller Général de la Mayenne

Gilbert BADIOU, Maire de St Hilaire du Harcouët (50)
Emilien BERTIN, Maire de St Brice de Landelles (50)
Jacky BOUVET, Maire de St Martin de Landelles (50)
Patrick DELAUNAY, Maire de St Laurent de Terregatte (50)
Michel DESFOUX, Maire de Mortain (50)
Serge DESLANDES, Conseiller Municipal de Fontenay (50)
Erick GOUPIL, Maire de Isigny le Buat (50)
Daniel SANSON, Maire délégué de Vezins (50)
Daniel PAUTRET, Maire de Virey (50)
Gérard BARBEDETTE, Maire de Poilly (35)
Joseph BOIVENT, Maire de La Bazouge du Désert (35)
Claude DUVAL, Maire de Mellé (35)
Constant BUCHARD, Maire de Larchamp (53)
Denise PARIS, Maire de St Ellier du Maine (53)
Maurice ROULETTE, Maire de St Mars sur la Futaie

(53)
M. le Président du SIAEP de la vallée du Beuvron, ou son représentant
M. le Président du SIAEP de Barenton, ou son représentant
M. le Président du SIAEP St Hilaire du Harcouët, ou son représentant
M. le Président du Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais, ou son représentant
M. le Président du SMAEP de la Baie et du Bocage, ou son représentant
M. le Président du SIAEP Juvigny le Tertre, ou son représentant
M. le Président du Parc Naturel Régional Normandie Maine, ou son représentant

Collège des représentants des usagers et des associations

M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche, ou son représentant
M. le Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine, ou son représentant
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne, ou son représentant
M. le Président, CCI du Centre et du Sud Manche, ou son représentant
M. le Président, CCI de Fougères, ou son représentant
M. le Président, CCI de la Mayenne, ou son représentant
M. le Président, Syndicat de la Propriété agricole de la Manche, ou son représentant
M. le Président, section Régionale de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord, ou son représentant
M. le Président de la Fédération Départementale de la Pêche de la Manche, ou son représentant
M. le Président de la Fédération Départementale de la Pêche d'Ille et Vilaine, ou son représentant

M. le Président de la Fédération Départementale de la Pêche de la Mayenne, ou son représentant
Jacky LEMALLIER, association AVRIL ou son suppléant, **Jean-Claude GUILLETTE**
Denis LAUGARO, association Mayenne Nature Environnement, ou son suppléant, **Anthony CHERUBIN**
Jean-Yves SIMON, association Eau et Rivières de Bretagne, ou son suppléant, **Yvon JERGAN**
Aliocha VALUET, Union Fédérale des Consommateurs ou son suppléant, **Jacky HEBERT**
M. le Directeur, EDF Unité de Production Centre, ou son représentant.

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

M. le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, ou son représentant
M. le Préfet de la Bretagne, ou son représentant
M. le Préfet de la Mayenne, ou son représentant
M. le Directeur, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie, ou son représentant
M. le Directeur, DDDTM de la Manche, ou son représentant
M. le Directeur, DDTM d'Ille et Vilaine, ou son représentant
M. le Directeur, DDT de la Mayenne, ou son représentant
M. le Directeur, DDE de la Manche, ou son représentant
M. le Directeur, Agence Régionale de Santé de Basse Normandie-délégation de la Manche, ou son représentant
M. le Directeur, Agence de l'Eau Seine-Normandie, ou son représentant
M. le Délégué Régional, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant.

Cellule d'animation du SMBS



Aurélie JOUÉ
Animatrice du SAGE



Mélanie CHRETIEN
Animatrice du bassin versant



Ludovic BROSSARD
Technicien bocage

N'hésitez pas à nous contacter !

Syndicat Mixte Tél.: 02.33.89.62.14
du bassin de la Sélune sage-selune@wanadoo.fr
21 rue de la Libération
50240 Saint-James

